

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 27 mai à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Adjoint au Maire,

**Étaient présents** : M. Daniel WOTIN, Mme Annie LE MEZEC, Mme Martine DUPUY, M. Joël DRECOURT, M. Jean-Pierre BAUDIN, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, M. Patrick CHALES, M. Xavier TALON, Mme Béatrice BOUREL, Mme Estelle DRENO, M. Adrien LE TALLEC, Mme Cloé BLANCHARD

**Excusés** : M. Joël TISSIER (représenté par M. Didier GUERREY), Mme Michèle BARATELLA (représentée par M. Daniel WOTIN), Mme Astrid DELANNOY (représentée par Mme Nicole COURBET), M. Anthony DESCHAMPS (représenté par Mme Estelle DRENO),

**Absents** : Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, Mme Annie ALLOITTEAU, Mme Féliberta MENDES-SEMEDO, Mme Audrey AMAURY

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre BAUDIN

Adopte l'avant-projet d'équipement des classes élémentaires, pour un montant de 12 827,95 euros HT soit 15 393,54 euros toute taxe comprise (TTC),

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021, S'engage à financer l'opération de façon suivante :

- 40% par la DETR 2021
- 60% par la commune de Maurecourt

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2021, article 21316, section d'investissement,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**A L'UNANIMITE**

Adopte l'avant-projet d'extension et mise aux normes accessibilité des cimetières et des columbariums, pour un montant de 17 290,90 euros HT soit 20 749,08 euros toute taxe comprise (TTC),

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021, S'engage à financer l'opération de façon suivante :

- 30% par la DETR 2021
- 70% par la commune de Maurecourt

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2021, article 21316, section d'investissement,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**A L'UNANIMITE**

Décide de fixer pour l'année scolaire 2020/2021 le montant qui sera demandé aux communes de résidence au titre de leur participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les élèves scolarisés à MAURECOURT, comme suit :

- 973,00 € par élève du cycle préélémentaire,
- 488,00 € par élève du cycle élémentaire.

Précise que la participation de Maurecourt vers l'extérieur ne pourra être supérieure aux montants votés ci-dessus,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021,

Dit que ces participations pourront être revalorisées chaque année scolaire.

**A L'UNANIMITE**

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Souhaite que le Maire ou son représentant notifie cette décision aux services préfectoraux.

**A L'UNANIMITE**

Décide l'inscription en non-valeur de la somme de 1 947,19 €

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au BP 2021.

**A L'UNANIMITE**

Fixe à 100 euros, pour l'année 2021, le montant d'une nouvelle clé pour les métiers équestres et de l'agriculture en cas de perte.

Dit que ce montant pourra être réévalué chaque année.

**A L'UNANIMITE**

Décide de nommer :

- Rond-point du Viaduc : rond-point situé au carrefour de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de la RD55.
- Rond-point de la Noue : rond-point situé à l'intersection de la rue Maurice Hamel, de la rue Maurice Berteaux, de la rue de la pointe des carreaux, de la rue de Choisy, et de l'avenue de l'ancienne gare.
- Rond-point des Carreaux : rond-point situé à l'intersection de l'avenue de l'ancienne gare, de la rue de Pontoise et de la rue Jean Jaurès.

**A L'UNANIMITE**

Dénomme la sente, située entre l'émissaire de la Ville de Paris et le nouveau cimetière, «Sente des Prés Verts»,

**A L'UNANIMITE**

Décide d'acquérir pour 300,00 euros la parcelle AE 744 (212 m<sup>2</sup>), issue de l'ancienne parcelle AE 54.

Dit que les dépenses liées à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021 et suivants.

**A L'UNANIMITE**

N'émet pas d'observation particulière sur le rapport 2019 du SIERTECC.

Monsieur WOTIN précise que tous ces éléments sont à la disposition du public pour consultation.

**A L'UNANIMITE**

Décide de s'engager dans la démarche de la mise en place d'une agence postale communale,  
Précise que la création de l'agence postale communale interviendrait le 1<sup>er</sup> semestre 2022, après le réaménagement et l'unification des bâtiments « Mairie » et « Poste » ou bien pendant les travaux du bâtiment « Poste »,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et plus généralement prendre les dispositions en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE**

Confirme la désignation de Monsieur TISSIER pour siéger au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

**A L'UNANIMITE**

Désigne Madame DUPUY afin de représenter la commune de Maurecourt à l'association MISSION LOCALE.

**A L'UNANIMITE**

Prend connaissance des statuts de la société « O' Watt Citoyen », société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé 35 rue de Vauréal, 95280 à Jouy-le-Moutier,  
Adhère à la société « O' Watt Citoyen »,

Souscrit 10 parts sociales, représentant la somme de 1 000 €, soit le minimum de parts en tant que sociétaire « acteurs territoriaux »,

Retient le principe d'une représentation de la ville de Maurecourt au sein du collectif par la désignation de Monsieur Xavier TALON en tant que titulaire, et de Madame Annie ALLOITTEAU en tant que suppléante,  
Habilite Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**A LA MAJORITÉ (1 ABSTENTION)**

Décide d'interdire la pratique de la chasse et du piégeage sur les propriétés communales de la Ville de Maurecourt, pour toutes espèces confondues.

Décide de solliciter conjointement une modification de la réglementation nationale relative aux modalités de chasse et de piégeage en demandant :

- une suppression de la notion « d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts », qui sont nécessaires au maintien de la biodiversité ;
- la mise en œuvre d'un régime d'autorisation préalable à la décision du maire pour les piégeages sur territoire au lieu d'une simple déclaration préalable;
- la mise en œuvre d'une action concertée et conjointe avec les Maires sur cette thématique.

Décide l'intégration, au sein du schéma régional de cohérence écologique via les trames vertes et bleues, de cette interdiction pour motif de préserver durablement les espaces naturels et paysagers de la commune dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable.

**A LA MAJORITÉ (2 ABSTENTIONS)**

Prend connaissance des statuts de l'association « Agir Local »,

Adhère à l'association « Agir Local » en tant que membre fondateur,

Dit que le montant de la cotisation 2021 se monte à 100 euros,

Dit que le règlement de la cotisation de 100 euros fera l'objet d'une délibération chaque année,

Retient le principe d'une représentation au sein de l'association de la ville de Maurecourt par la désignation en assemblée d'un(e) élu(e) municipal(e) ainsi que d'un(e) suppléant(e),

Habilite Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**A L'UNANIMITE**

La question relative à la dotation de soutien à l'investissement public local 2021 est reportée

La séance est levée à 20h07